Oublier, c'est trahir — Se souvenir, c'est servir

67e Année. — N° 357. — Le numéro : 15 centimes — SAMEDI 23 DÉCEMBRE 1922.

CARILLONS
Régulateurs
Garnitures
de Cheminée
DUHAMEL-LARDÉ
Horloger Diplômé
68 Grande-Rue ROUBAIX 68

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS — Nord et limitrophes..... 3 mois, 12.00 ; 6 mois, 23.00 ; 1 an, 45.00. — France et Belgique..... » 13.00 ; » 25.00 ; » 48.00. — Union postale..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00.

REDACTION - ANNONCES - ABONNEMENTS : ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 1199. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille

MONTRES
et
BIJOUX
Paris Bailly Lachérolles
DUHAMEL-LARDÉ
Horloger Diplômé
68 Grande-Rue ROUBAIX 68

Le retour d'Amérique

Voilà M. Clemenceau rentré d'Amérique. Que nous rapporte-t-il dans ses valises?

Que la situation économique de l'Europe et particulièrement celle de l'Allemagne occupe l'opinion américaine, c'est une chose, je pense, évidente.

Mais que les Etats-Unis soient disposés à intervenir effectivement dans les affaires du vieux Continent, c'est une autre chose — et bien moins certaine que la première.

Notre désir seul a pu confondre deux aspects si différents d'une même question.

Sans doute est-il quelquefois arrivé aux hommes d'Etat d'outre-Atlantique de dessiner un pas vers l'Europe. Mais qui oserait assurer que ce fût dans notre direction et que leur conception fût conforme à la nôtre.

Que de doutes en tout cela!

Et cependant, de nombreux symptômes nous assurent que nous ne sommes pas indifférents à nos alliés d'hier.

Qu'un Foch, qu'un Clemenceau passent les mers, et les échos nous arrivent aussitôt d'une sympathie unanime dont tout nous autorise à penser que les ovations ne sont que l'épanouissement extérieur et comme la floraison d'une plante vivace dont les racines sont profondes.

* *

Mais quoi? Ce n'est faire injure à personne que de dire que les collectivités comme les hommes, suivent essentiellement dans leurs affaires, la direction de leurs intérêts. Des sympathies, même très vives et très sincères, ne préva ent pas à sément contre cette loi.

Nous le comprendrions bien plus vite si nous n'étions pas ce que nous sommes : une nation chez qui la générosité l'emporte sur le calcul : le naturel sur le raisonnement.

A vrai dire, si attentivement qu'on suive la politique extérieure, nous ne définissons pas exactement la forme dans laquelle il nous est permis de croire que l'Amérique puisse et veuille intervenir chez nous, et il est très remarquable qu'un Clemenceau n'ait pas agi par le moyen de suggestions pratiques auprès d'hommes d'affaires ou de commissions plus ou moins compétentes; il est allé faire en Amérique des conférences et du journalisme. Il a fait son métier de journaliste. Il a essayé d'agiter, de remuer l'opinion, disons le mot : il a fait du sentiment.

Il s'est plus préoccupé de montrer à l'Amérique l'état de l'échiquier européen et la position périlleuse de la France sur cet échiquier, qu'il ne lui a exactement indiqué le coup qu'elle doit jouer, la pièce qu'elle doit déplacer pour éclaircir cette situation.

* *

Ne déclarons pas pour cela que son voyage est inutile. Parmi les raisons raisonnables qui ont déterminé l'Amérique à participer à la grande partie dont l'enjeu n'était pas seulement le sort de notre patrie, il sera toujours impossible à un Français de penser qu'il ne s'en est pas trouvé de sentimentales.

Le sentiment seul soulève l'homme jusqu'à certaines régions de l'héroïsme où se sont si aisément transportés les soldats du drapeau étoilé. Comment croire qu'ils auraient si volontiers donné leur vie s'ils n'avaient pas senti se rythmer leur cœur sur celui du plaisant pays dont le sol a bu leur sang.

Telle est notre indéracinable conviction. Prenons-en notre parti : Nous ne sommes et nous ne serons jamais une nation de comptables. Et c'est pourquoi nous saluons avec émotion le retour du voyageur en qui nous incarnons si volontiers un des visages de la patrie; c'est pourquoi nous faisons confiance au vieux remueur d'opinion qui, pour intéresser à notre cause l'âme — toujours un peu mystérieuse — d'un étranger, ne croit pas pouvoir mieux faire que de laisser parler devant elle le sang français.

J. C...

DES REBELLES IRLANDAIS incendient un train et provoquent une collision avec un convoi de munitions

Des employés des deux convois ont disparu

Londres, 22 décembre. — Le « Daily Mail » relate une catastrophe qui vient de se produire à Castle Bellinghem, dans le comté de Louth.

Des rebelles ont déboulonné un rail, et quand le train-poste de Belfast à Dublin a été signalé, ils ont fait fonctionner le disque d'arrêt, obligeant ce train à stopper.

Puis les assaillants ont contraint les voyageurs à descendre, ont arrosé les wagons de pétrole, y ont mis le feu et ont aiguillé le convoi sur la voie montante, par laquelle arrivait un train de marchandises, composé de 60 wagons, dont trois étaient remplis de munitions destinées aux troupes de l'Etat libre.

Un effroyable tamponnement s'est produit, tandis que les munitions du train de marchandises faisaient explosion.

On ne signale pas de victimes, mais plusieurs employés de service dans les deux convois ont disparu.

Un nouveau grand-officier de la Légion d'honneur

C'est M. Autrand qui, naguère, était un si populaire préfet de la Seine.

Par cette haute distinction, le gouvernement récompense justement les grands services rendus au pays par l'éminent administrateur qui s'en va.

M. AUTRAND

Comme préfet de Seine-et-Oise, M. Autrand connut les mauvais jours de 1914. Dans le pays que l'ennemi inondait en le dévastant, les moissons n'étaient pas faites. C'est grâce à l'énergie, à l'esprit d'initiative et d'organisation de son préfet que le département de Seine-et-Oise vit déjà, sous le feu des canons allemands, ses récoltes sauvées. Le général Galliéni félicita en cette occasion le préfet de Seine-et-Oise de son magnifique et patriotique effort.

Le cas de M. Victor Margueritte

M. Victor Margueritte a publié, récemment, un livre dont la lecture a soulevé la réprobation d'un grand nombre de lecteurs, et comme M. Victor Margueritte est commandeur de la Légion d'honneur, une demande en radiation a été déposé au Conseil de l'Ordre.

Invité à comparaître devant une Commission d'enquête, M. Victor Margueritte a décidé de ne pas déférer à cette invitation.

La réduction des armements navals

Le Sénat américain approuve une nouvelle conférence

New-York, 22 décembre. — On annonce de source autorisée que la « commission sénatoriale d'approbation » a terminé son rapport. Ce document préconise le vote de la loi qui vise à investir le président Harding des pouvoirs nécessaires pour convoquer une nouvelle conférence internationale en vue d'une réduction des armements navals auxiliaires.

Une Française, armée d'un browning rôdait autour du château de Doorn

On l'expulse

La Haye, 22 décembre. — Les allées et venues d'une dame non connue à Doorn, autour du château de l'ex-kaiser, avaient éveillé l'attention d'un « surveillant », qui finit par demander à cette dame de l'accompagner au poste de la maréchaussée. Elle fut trouvée en possession d'un browning dissimulé dans son manchon.

Interrogée, elle aurait déclaré être Française, avoir été terriblement éprouvée par la guerre et en avoir conçu un bien légitime ressentiment envers le grand responsable: Guillaume II.

L'affaire se serait terminée par la conduite à la frontière, de la dame en question.

LE CENTENAIRE DE PASTEUR

Une messe sera célébrée à Paris à sa mémoire

Paris, 22 décembre. — Dans une lettre que publie la « Semaine Religieuse » de Paris, le cardinal Dubois déclare que le devoir de l'Eglise de France est de s'associer à l'hommage qui sera rendu à l'illustre Pasteur.

A la demande de la famille de Pasteur, une messe solennelle sera célébrée le 27 décembre, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, ancienne paroisse du savant.

Avant la Conférence de Paris

AUCUNE CONVERSATION PRELIMINAIRE N'EST ENGAGÉE ENTRE LONDRES ET PARIS

Paris, 22 décembre. — Malgré les entretiens de lord Derby avec MM. Millerand et Poincaré on n'a pas l'impression qu'une conversation véritable se soit engagée et l'on n'a pas appris que M. de Saint-Aulaire ait reçu, comme instructions, de se prêter à des pourparlers préliminaires.

Ainsi, pour le moment, du côté anglais aussi bien que du côté français chacun tire dans le sens de ses idées.

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE, NE SE SONT RALLIÉES A AUCUN COMPROMIS

Paris, 22 décembre. — La « Manchester Guardian » du 20 decembre, annonçait que le gouvernement français était disposé à se rallier au compromis suivant : Moratoire de deux ans, pendant lequel l'Allemagne devrait rétablir ses finances et sa monnaie; contrôle allié sur les forêts domaniales et les mines fiscales; occupation de la Ruhr, si le Reich manquait à ses engagements.

Il est inexact que le Cabinet de Paris ait pris le parti de se rallier à ce compromis, et il n'est pas vrai que le Cabinet de Londres s'en soit rapproché.

UNE SUGGESTION OFFICIEUSE DE WASHINGTON

Paris, 22 décembre. — Suivant des nouvelles de source officieuse, M. Hughes aurait proposé, au nom du gouvernement américain, la convocation, aussitôt que possible, d'un comité international de banquiers pour donner son avis sur le chiffre auquel le montant total des réparations allemandes devrait être fixé.

D'autre part, suivant le correspondant de l'« Associated Press », M. Hughes aurait publié une note déclarant que le gouvernement n'a présenté aucune proposition à ce sujet.

LA PRESSE FINANCIERE BRITANNIQUE PRECONISE L'INTERVENTION D'UNE COMMISSION DE BANQUIERS

Londres, 22 décembre. — La presse financière se montre favorable à l'intervention d'une Commission de banquiers dans la question des réparations, mais elle se prononce pour une Commission internationale, plutôt que pour une Commission américaine.

UN PLAN AMERICAIN SERAIT EN VOIE D'ELABORATION

New-York, 22 décembre. — Des dépêches spéciales de Washington annoncent qu'un plan serait en voie d'élaboration pour tenter de résoudre le problème des réparations.

Des négociations indirectes entre Washington, Londres, Paris et Berlin seraient même déjà assez avancées.

LES FINANCES ALLEMANDES

Le budget de 1923. — Un déficit global 1,027 milliards de marks

Berlin, 22 décembre. — Le Conseil d'Empire a déposé le projet de budget pour 1923.

Les recettes et les dépenses du budget ordinaire s'équilibrent par 731 milliards 900 millions de marks.

Pour le budget extraordinaire la somme à couvrir, par un emprunt, s'élève à 721 milliards 600 millions de marks, dont 99 milliards 600 millions seront obtenus par l'emprunt forcé.

Les sommes nécessaires au paiement des réparations ne sont pas comprises dans ces chiffres, car les points d'appui manquent pour en déterminer le montant.

Si l'on tient compte des chiffres des exercices précédents, **on arrive à un déficit total de 1.027 milliards 700 millions de marks.**

Un geste désintéressé de M. Clemenceau

Londres, 22 décembre. — On mande de Washington que M. Clemenceau a fait don à une société américaine d'anciens combattants, de la somme de 550.000 francs, représentant le produit de ses conférences et de la publication de ses articles dans les journaux américains.

La reconstruction des églises et des édifices civils dans les Régions libérées

M. Reibel, ministre des Régions libérées, vient d'adresser à MM. les Préfets des départements atteints par les événements de guerre une circulaire dans laquelle il attire leur attention, d'une façon toute particulière sur les réparations des édifices civils ou cultuels. Cette circulaire spécifie que les dispositions de la loi du 17 avril 1919 relative à ces réparations doivent être strictement observées.

La R. P. Scolaire

UNE PROPOSITION DE LOI

Paris, 22 décembre. — Un certain nombre de députés appartenant, pour la plupart, au groupe des Indépendants et à l'Entente républicaine démocratique, viennent de déposer une proposition de loi organisant la répartiton proportionnelle scolaire.

L'EXPOSE DES MOTIFS

Voici le résumé de l'exposé des motis :

Les charges du budget de l'enseignement primaire pèsent sur tous les contribuables. Il est juste qu'elles profitent également à tous et que la gratuité de l'enseignement payée par les contributions de tous, ne demeure pas le privilège de quelques-uns.

La législation française de l'enseignement primaire ne tiendra ses promesses de gratuité, comme elle ne garantira le principe de liberté, que le jour où elle aura réalisé la participation des écoles privées aux budgets publics ou, plus exactement, la participation au budget de l'enseignement de tous les enfants d'âge scolaire, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent.

De plus, la mesure envisagée allégera nos charges budgétaires.

La répartition proportionnelle scolaire est appliquée, sous des modalités diverses, en Grande-Bretagne, en Belgique et en Hollande ; les traités de paix l'ont imposée à la Pologne, l'Autriche, la Bulgarie, la Turquie et la Hongrie. Les enfants de nos écoles privées sont-ils donc moins intéressants pour le gouvernement de la République que les juifs polonais et les ressortissants autrichiens appartenant à des minorités ethniques de religion ou de langue?

LE TEXTE DE LA PROPOSITION DE LOI

Voici le texte complet de la proposition de Baudry d'Asson :

Article premier. — Les écoles privées reçoivent des subventions de l'Etat, des départements et des communes.

Ces subventions sont obligatoires ou facultatives.

Art. 2. — Les subventions obligatoires sont allouées aux écoles privées qui comptent au moins cent élèves dans les communes de 100.000 habitants et au-dessus; quarante élèves dans les communes de 50.000 habitants et au-dessus ; vingt élèves dans les communes de 10.000 habitants et au-dessus; dix élèves dans toute autre commune.

Elles sont fixées à la somme de cent francs au moins par élève.

La dépense est répartie entre l'Etat, les département et les communes, suivant la proportion des dépenses de l'enseignement primaire public.

Art. 3. — Seuls comptent pour ouvrir le droit aux subventions obligatoires les élèves des écoles privées qui reçoivent gratuitement l'enseignement de toutes les matières imposées par la loi.

Art. 4. — Les subventions obligatoires sont payées par les percepteurs aux directeurs des écoles privées à la fin de chaque trimestre scolaire, sur la production de leurs registres d'inscription et états de présence, lesdits actes et registres visés par l'inspecteur primaire ou par un délégué.

Art. 5. — Les secours distribués par les caisses des écoles doivent toujours être alloués, sans aucune différence, aux enfants de la commune qui fréquentent les écoles publiques et à ceux qui fréquentent les écoles privées.

Art. 6. — Les subventions facultatives sont laissées : pour la part de l'Etat, à la décision du ministre de l'Instruction publique ; pour la part du département, à la décision des Conseils généraux ; pour la part de la commune, à la décision des Conseils municipaux.

La fréquentation scolaire au Sénat

Paris, 22 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 40, sous la présidence de M. Alexandre Bérard, l'un des vice-présidents.

LES CANTONS DE DOUAI

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à modifier la délimitation des cantons de la commune de Douai.

On débarrasse l'ordre du jour à tour de bras et on adopte sans discussion plusieurs projets.

La fréquentation scolaire

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi sur la fréquenation scolaire et sur la prolongation de la scolarité obligatoire.

M. Jossot, rapporteur, dit, qu'en principe, l'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes de six ans à 14 ans révolus, mais que l'on prévoit des dispenses.

Le rapporteur insiste pour le vote du projet.

Sur l'article 1er, M. Goy développe un amendement portant que l'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 ans révolus à 14 révolus, mais que les enfants pourvus du certificat d'études primaires et continuant leurs études à l'école primaire, sont dispensés de l'obligation scolaire pendant le semestre d'été des deux dernières années de leur scolarité obligatoire.

L'amendement est adopté.

Les paragraphes 2, 3 et 4 sont adoptés, le premier tombe du fait de l'adoption de l'amendement de M. Goy.

Les articles 2 et 3 sont adoptés avec quelques modifications.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance mardi prochain. La séance est levée à 18 h. 40.

La Chambre discute le budget des P.T.T.

SEANCE DU MATIN

Paris, 22 décembre. — La Chambre a adopté, ce matin, le projet relatif aux emprunts des grandes compagnies de chemins de fer et celui qui approuve l'exécution de divers travaux complémentaires en même temps qu'il augmente la faculté d'émission des Compagnies du Nord et du P.-L.-M.

Le budget des P. T. T.

Elle a abordé la discussion du budget des P. T. T.

Pour la première fois, le budget des P.T.T. se présente, cette année, sous la forme d'un budget

M. LOUIS DESCHAMPS
ancien sous-secrétaire d'Etat des P.T.T.

auxiliaire autonome, dont les prévisions de dépenses atteignent 1.744.611.000 francs.

Parlant après le rapporteur, M. Maillard réclame une réforme administrative pour compléter la réforme financière.

M. Paul Lafont lui promet satisfaction.

La discussion du budget des P.T.T. continuera l'après-midi.

Séance levée à midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris 22 décembre. — M. R. Péret ouvre la séance à 15 h. 10.

Le budget des P. T. T.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des P.T.T.

M. LOUIS DESCHAMPS

M. Louis Deschamps, ancien sous-secrétaire d'Etat des P.T.T., monte à la tribune.

Il déclare que la réforme financière et la réforme administrative des P.T.T. sont liées.

L'orateur déclare qu'il y a encore beaucoup à faire au point de vue des postes.

M. L. Deschamps entre dans des détails techniques très précis des réformes indispensables pour organiser le service des courriers, et il expose les grandes lignes du projet d'autonomie des téléphones qu'il avait déposé.

M. Louis Deschamps partage l'avis de M. Jouin-Lambert, qui propose de remettre les téléphones à des industriels, parce que l'Etat est incapable de bien administrer ce service. (Applaudissements à droite et au centre).

M. Anselme Patureau-Mirand demande énergiquement que les facteurs ne soient plus nommés par les préfets, mais par l'administration.

M. P. LAFFONT

M. P. Laffont, sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T., est fort applaudi sur tous les bancs lorsqu'il expose ce qu'il attend de la réforme financière et administrative des P.T.T. afin que ces services publics répondent aux desiderata des usagers, c'est-à-dire de tous les citoyens.

M. Paul Laffont. — Le remède, ce n'est certainement pas de relever les tarifs qui sont presque déjà prohibitifs, mais transformer des services défectueux, en supprimer d'inutiles accorder à l'industrie privée des concessions ne portant que sur des accessoires du monopole, améliorer l'outillage, au besoin en recourant à l'emprunt tout comme le ferait une industrie. C'est avant tout un programme d'outillage et de matériel.

Après quelques observations de M. Jouin-Lambert et de M. Cunaeali, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

M. de Lasteyrie et Darlac insistent pour que la Chambre maintienne les séances de samedi; il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 h. 15: séance samedi matin, suite de la discussion du budget et incorporation de la classe 1923.

UNE

Importante assemblée générale de l'Association des Fabricants de Tissus, à Paris

Un rapport de M. Alfred Dames sur les travaux de 1922

L'« Association Française des Fabricants de Tissus » a tenu son assemblée générale annuelle dans les salons de l'Hôtel Continental, à Paris.

La séance était présidée par M. Baillet, président-administratif, assisté des vice-présidents : MM. E. Mathon (Roubaix-Tourcoing), Cugnet (Cambrésis-Fourmies-Picardie), P. Fraenckel (Elbeuf), F. Kœnig (Alsace), Vaganay (Vienne), Croux (Midi), Kanengieser, de la Maison Lelarge (Reims)

Le rapport de M. Alfred Dames

Après une allocution de M. Baillet, président-administratif, M. Alfred Dames, secrétaire général, a donné le rapport du Comité de Direction sur les travaux de l'année 1922.

La situation générale s'est heureusement améliorée. Dans l'ensemble l'année 1922 a été favorable à la fabrique française. Il ne faudrait pas cependant proclamer que la prospérité est revenue définitivement. La plus grande prudence s'impose et il convient de méditer la dure leçon de 1920. Mais cette leçon a apporté un certain réconfort en montrant, une fois de plus, l'esprit de solidarité, qui unit la fabrique à sa clientèle.

Dans son rapport, M. Alfred Dames a parlé successivement du « Comité central de la laine », des accords commerciaux, des tarifs douaniers français, de l'inflation fiduciaire, des rapports avec le ministère, etc.

Après l'exposé de la situation financière par M. Adrien Legrand, trésorier de l'Association, il a été procédé au renouvellement des membres du Comité de Direction.

POUR L'AVENIR DES INDUSTRIES TEXTILES

On nous communique :

La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing consultée de divers côtés sur les déclarations faites jeudi dernier, à la Chambre des députés par M. Barthélémy, nous prie de rassurer les nombreux intéressés de notre région en faisant connaître que le danger pour les industries textiles qu'a signalé le député du Pas-de-Calais devrait être envisagé, mais qu'il est pour le moins prématuré de dire « qu'on aurait décidé en Amérique et en Angleterre de ne plus fournir à la France que des produits manufacturés à la place de la matière brute. »

La consommation des matières brutes pour lesquelles nous sommes tributaires de l'Amérique, de l'Australie, de l'Egypte, etc. (laines et cotons particulièrement), a certainement augmenté au cours de ces dernières années dans les pays d'origine, mais il faudra encore de longues années avant que l'organisation industrielle de ces divers pays leur permette d'absorber la totalité de leurs matières premières et de ne plus fournir à l'Europe que des produits complètement finis.

M. Barthélémy a pu indiquer une tendance qu'il convient de retenir, mais il paraît impossible d'admettre un instant que la France puisse être spécialement l'objet sur ce point d'une véritable mesure de « boycottage » que rien ne justifierait, surtout de la part de pays avec lesquels la France a combattu pour faire triompher la cause du Droit et de la Justice.

Jusqu'à ce que le texte exact des déclarations faites par M. Barthélémy soit connu d'après le « Journal Officiel », il apparaît donc que le danger signalé par l'honorable député, et que les industriels textiles de notre région, tout particulièrement, n'ignorent pas, se trouve encore fort heureusement à longue échéance. Mais il est non moins certain que les efforts qui sont tentés pour intensifier d'une part l'élevage des moutons et, d'autre part, la culture du coton, dans notre vaste domaine colonial, doivent être poussés activement, grâce à une collaboration commune des Pouvoirs Publics et de l'initiative privée.

Quatre congrégations vont être autorisées

Paris, 22 décembre. — La commission des affaires étrangères est saisie de quatre projets de loi tendant à autoriser :

1. La Congrégation des Missionnaires d'Afrique, dite Pères blancs;
2. La Congrégation missionnaire des Franciscains;
3. La Congrégation des Missions africaines de Lyon;
4. La Congrégation dite Société des missionnaires du Levant.

Les services incontestables rendus à la cause de l'expansion française en Afrique et en Orient par ces quatre ordres religieux leur avaient, autrefois, valu l'agrément de M. Emile Combes, lui-même. Le Petit Père aurait, jadis, laissé passer les projets que M. Poincaré reprend, si les majorités d'alors avaient été plus accessibles à la reconnaissance des services rendus qu'à la phobie des congrégations.

Le Parlement actuel a mieux le sens de ce qui sert notre propagande au dehors.

EN ITALIE

Le Roi a signé un décret d'amnistie

Rome, 22 décembre. — Les journaux annoncent que le Roi a signé, aujourd'hui, un décret d'amnistie, dont l'étendue sera connue par la publication que la « Gazette Officielle » en fera demain.

DERNIÈRE HEURE

Le règlement des dommages de guerre en 1923

La Commission des R. L. entend les ministres des Finances et des Régions Libérées

Paris, 22 décembre. — La Commission des Régions Libérées, réunie sous la présidence de M. Groussau, a entendu les explications des ministres des Finances et des Régions Libérées, sur les dispositions que le gouvernement a inséré dans son projet de douzième provisoire, en ce qui concerne le règlement des dommages de guerre, pendant l'exercice de 1923.

Ils ont répondu à de nombreuses questions posées par les membres de la Commission, sur les modes de paiement envisagés et sur la répartition des crédits proposés entre les diverses catégories de dommages. Les observations échangées ne manqueront pas de trouver leur écho dans la discussion du projet.

LA QUESTION DES DIOCÉSAINES

Une décision interviendrait dans un délai assez court

L'Agence Havas communique la dépêche suivante:

Rome, 22 décembre. — On fait remarquer à Rome, dans les milieux bien informés, que les informations pessimistes, répandues en France, concernant la question des associations diocésaines, ne répondent pas à la réalité des choses.

On relève notamment que le Pape depuis deux mois environ a été très absorbé par la préparation de l'Encyclique qui doit paraître à Noël et par le récent Consistoire.

Pour ce qui est du projet relatif à ces associations, il n'est pas vrai de dire que l'épiscopat français, dans son ensemble, y soit défavorable. D'informations recueillies à Rome, il semble au contraire résulter que la majorité des évêques se sont prononcés en sa faveur, un certain nombre d'autres évêques se sont déclarés prêts à s'incliner devant la décision du Pape quelle qu'elle soit. Enfin, quelques membres de l'épiscopat seulement continuent à mener une campagne active contre le projet.

On ajoute qu'il est à prévoir que la décision interviendra dans un assez bref délai.

M. Anatole France prend la défense de M. Victor Margueritte

Paris, 22 décembre. — M. Anatole France vient d'adresser à la grande-chancellerie de la Légion d'honneur une lettre ouverte dans laquelle il prend la défense de M. Victor Margueritte.

En terminant, M. Anatole France demande à la grande-chancellerie de s'abstenir dans cette affaire qui dépasse infiniment sa compétence et de respecter les droits sacrés de la pensée.

La Commission d'enquête va se réunir prochainement

Paris, 22 décembre. — A la grande chancellerie de la Légion d'honneur, on déclare que la Commission d'enquête, appelée à examiner la plainte portée contre M. Victor Margueritte, se réunira incessamment. Toutefois, ses conclusions, selon l'usage, seront tenues secrètes.

MARCELIN DELVAL, ACCUSÉ D'UN ATTENTAT CONTRE UN BOUCHER DE DRAGUIGNAN

Toulon, 22 décembre. — Dans une confrontation qui a eu lieu aujourd'hui dans le cabinet de M. Delor, juge d'instruction, M. Roumiou, boucher à Draguignan, qui, le 6 décembre dernier, a été attaqué par un bandit masqué, et dépouillé de l'argent qu'il avait sur lui, a reconnu parfaitement comme étant l'auteur de cette agression, Marcelin Delval, le meurtrier du directeur de la police d'Etat, de Toulon, et des gendarmes de Béthune. Delval a opposé des dénégations.

M. CLEMENCEAU à l'ambassade des Etats-Unis

L'ancien Premier ministre exprime sa gratitude à M. Myron T. Herrick

Paris, 22 décembre. — L'ambassade des Etats-Unis nous communique la note suivante:

M. Clemenceau s'est rendu hier 22 décembre, à l'ambassade des Etats-Unis, pour exprimer à M. Myron T. Herrick sa profonde gratitude pour l'accueil chaleureux que lui a fait le peuple américain pendant sa dernière visite aux Etats-Unis. M. Clemenceau a laissé à M. Herrick le soin de transmettre au Musée de Mount-Vernon la médaille d'or que la ville de Mulhouse lui a remise à l'occasion de sa première visite dans cette ville après la victoire.

Cette médaille a été frappée en 1898 en commémoration du centenaire du rattachement libre et volontaire de la cité-république de Mulhouse à la France.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN CRIME A LENS

Un expulsé russe tue son amie. .. Blessé, il est arrêté

Avenue du Quatre-Septembre, dans un baraquement, Henri Berkoum, 37 ans, sujet russe, et Eugénie Lebrun, veuve Théron, 43 ans, son amie, originaire de Liévin, avaient installé un petit café. La concorde ne régnait pas dans le faux ménage.

Mercredi soir, à la suite d'une violente discussion, Berkoum disparut sans rien dire. Il revint vendredi, vers neuf heures, et sortant deux revolvers de sa poche, il fit feu par deux fois sur son amie, qui expira peu après à l'hôpital de Lens.

Quant à Berkoum, il fut maîtrisé par un menuisier polonais, qui ne réussit à le réduire à l'impuissance qu'après l'avoir blessé à la tête. Il sera conduit samedi matin à la prison de Béthune.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 22 décembre.

CLOTURE. — Cotons américains. — Décembre, 14.54; janvier, 14.44; février, 14.36; mars, 14.29; avril, 14.21; mai, 14.14; juin, 14.04; juillet, 13.94; août, 13.71; septembre, 13.35; octobre, 13.11; novembre, 12.96.

Sakellaredis. — Décembre, 16.70; janvier, 16.70 février, 16.85; mars, 17.00; avril, 17.15; mai, 17.35; juin, 17.30; juillet, 17.40; août, 17.45; septembre 17.50; octobre, 17.55; novembre, 17.60.

Ventes, 3.000 : importations, 13.070 ; Brésilien baisse, 2; Egyptien, sakellaredis, hausse, 25.

NEW-ORLEANS, 22 décembre.

CLOTURE. — Coton Middling Upland. — Disponible, 26.00. Cotons à terme : Sur mars, 25.94; sur mai, 25.99.

NEW-YORK, 22 décembre.

COURS DE ONZE HEURES. — Janvier, 25.99; mars, 26.20; mai, 26.26; juillet, 26.05.

CLOTURE. — Coton de Middling Upland. — Disponible, 26.30. Cotons à terme : Sur janvier, 25.96; février, 26.13; mars, 26.28; avril, 26.33; mai, 26.30; juin, 26.27; juillet, 26.17; août, 26.02; septembre, 25.94; octobre, 26.39; novembre, incoté; décembre, incoté.

RECETTES

Aux ports de l'Atlantique... — contre [illegible]
» du Golfe ..... 7.000 contre [illegible]
» du Pacifique ..... nulles contre [illegible]
Dans les villes de l'Intérieur 10.000 contre [illegible]

Marché des changes à l'Etranger

du 22 décembre 1922

Rome : Sur Paris, 145.30; sur Londres, 99.85.
Milan : Sur Paris, 145.20.
Barcelone : Sur Paris, 47.30.
Amsterdam : Sur Paris, 18.70; Londres, [illegible]
Bruxelles, 17.15.
Genève : Sur Paris, 39.30 3/4; sur Londres, [illegible]
Berlin : Sur Paris, 305; sur Londres, [illegible]
Belgique, 36.250; sur Amsterdam, 7.00; sur New-York, 6775.
Londres : Sur Paris, 62.875; sur Bruxelles, [illegible]
Esc. hors banque, 2 21/32; Tret à court terme, [illegible]
New-York : Sur Paris, 746; sur Londres, [illegible]
Cab. Transf., 664.650; sur Bruxelles, [illegible]